



RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vade-mecum 2025

**Le Dossier de Reconnaissance des
Acquis de l'expérience
professionnelle**

**Le dossier de RAEP au CAPES
interne d'histoire-géographie**

Corinne Deniaud

I.A. I.P.R. d'histoire-géographie
Académie de La Réunion

Table des matières

INTRODUCTION	3
	4
I. LA PRESENTATION MATERIELLE DU DOSSIER	
II. LA PREMIERE PARTIE : LE PARCOURS PROFESSIONNEL	7
III. LA DEUXIEME PARTIE : UNE SITUATION PEDAGOGIQUE SIGNIFICATIVE	9
1 – Le choix de la situation d’enseignement	11
2 – La présentation et la contextualisation de la réalisation pédagogique	12
3 – L’analyse de la conception et de la mise en œuvre	13
4 – L’analyse réflexive de la réalisation pédagogique	16
ANNEXE	17
1 – Synthèse du référentiel de compétences des enseignants	17
2 – Extraits du répertoire des métiers (REME)	19
3 – Dictionnaire des compétences	21

INTRODUCTION

Depuis la session 2012, l'épreuve écrite d'admissibilité du CAPES interne (Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré) est constituée d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (Raep) établi par le candidat. Il est soumis à une double correction et noté de 0 à 20.

L'élaboration du dossier de RAEP implique un fort engagement personnel qui nécessite de pouvoir porter un regard réflexif sur son parcours personnel ainsi que sur ses pratiques professionnelles tout en montrant que l'expérience acquise sera le terreau de nouvelles réflexions et orientations.

En effet, si l'expérience constitue incontestablement un atout : « La connaissance s'acquiert par l'expérience, tout le reste n'est que de l'information ». Albert Einstein

Elle nécessite aussi d'être questionnée : « L'expérience est le nom que chacun donne à ses erreurs. » Oscar Wilde « L'expérience est une lanterne que l'on porte sur le dos et qui n'éclaire jamais que le chemin parcouru. » Confucius

Ce vade-mecum est le fruit d'une compilation de textes officiels, de notes de cadrage, de rapports de jury ainsi que de nos réflexions. Il s'agit d'une aide modeste à l'élaboration d'un **dossier qui doit rester avant tout personnel**, empreint de sincérité, et qui ne peut donc être réduit à un modèle stéréotypé.

Le jury rappelle que le copier / coller d'extraits d'ouvrages ou de sites internet, qu'ils soient scientifiques, didactiques, pédagogiques, est proscrit. Il « invite également à ne pas confondre la citation d'un auteur (qui doit être dûment présentée comme telle) et le plagiat. La première est légitime et peut s'avérer utile : elle obéit à des règles de présentation claires (citation entre guillemets, notes en bas de page...), le second est une imposture qui conduit systématiquement à la mise à l'écart du dossier et à l'attribution de la note de 1/20. Celui-ci expose en outre le candidat à des sanctions administratives. Un rapport de plagiat est établi sur chaque situation constatée ». (Rapport de jury du CAPES interne HG 2022)

A voir :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid157478/epreuves-capes-interne-caer-capes-section-histoire-geographie.html>

1 La présentation matérielle du dossier

Les modalités de l'épreuve écrite d'admissibilité des concours internes du CAPES et du CAER 2022 sont précisées par l'arrêté du 25 janvier 2021 :

legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043075486?init=true&page=1&query=Arrêté++fixant+les+modalités+d%27organisation+des+concours+du+certificat+d%27aptitude+au+professorat+du+second+degré&searchField=ALL&tab_selection=all



« Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties (**2 pages maximum pour la première partie et 6 pages maximum pour la seconde**) et ne **dépasse pas huit pages**. Un dossier dont le nombre de pages excède ces limites et/ou ne respecte pas les règles est irrecevable : il est alors considéré comme hors norme. En particulier, l'ajout d'un CV dans la première partie, conduisant le candidat à présenter son parcours sur 3 pages, rend le dossier irrecevable » (Arrêté du 25 janvier 2021). À la session 2023, plus de 8 % des dossiers ont été déclarés irrecevables en raison du non-respect des consignes réglementaires. (Rapport de jury du CAPES interne 2023)

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

« **Il convient de veiller à la mise en page souvent trop compacte, qui gagnerait à être plus aérée. Pour en faciliter la lecture, il est préférable de bien faire apparaître les différentes parties (aération, titre...)** »

Le texte doit être justifié.

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, **un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés** dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. (Arrêté du 25 janvier 2021 annexe IV).

« **Les annexes sont facultatives.** Elles ont pour but d'illustrer l'analyse proposée par le candidat mais non de la prolonger. Elles ne doivent pas être commentées dans le corps de l'annexe. Leur nombre doit être réduit : les documents « ne sauraient excéder dix pages ». Deux annexes seulement sont acceptées, pour un total maximum de 10 pages. Au-delà de dix pages, le dossier est hors norme.

Sont recevables les éléments suivants, à condition qu'ils soient en lien explicite avec la réalisation pédagogique décrite dans les six pages :

- les travaux réalisés par les élèves (anonymés) et éventuellement évalués par le professeur ;
- les supports documentaires (précisément référencés) et les fiches d'activité à destination des élèves. Le cas échéant, le professeur aura soin de traduire en français les travaux en langue étrangère ou régionale. En l'absence de cette traduction, le dossier sera non recevable et donc considéré comme hors norme.
- les images d'élèves au travail sous réserve du respect du cadre légal (droit à l'image, droit à la propriété intellectuelle...).

En revanche, **une progression détaillée mentionnant les connaissances et les compétences visées, une fiche récapitulative analysant la séquence ou la séance, une bibliographie ou un texte scientifique permettant de faire l'économie d'un développement scientifique sont irrecevables au titre des annexes.** À la session 2022, ces pièces ont conduit le jury à déclarer le dossier hors norme. » (Rapport de jury du Capes interne 2022).

Les candidats devront **obligatoirement utiliser en page de couverture de leur dossier de Raep, le formulaire téléchargeable à l'issue de l'inscription par internet sur Cyclades.**

Motifs d'élimination des dossiers :

- **le choix de la discipline** (discipline déclarée histoire alors que le dossier est une séquence de géographie ou l'inverse) ;
- Les dossiers de candidats portant sur l'enseignement pluridisciplinaire d'histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP) ne seront pas acceptés.
- Le dossier doit être authentifié par le candidat, c'est-à-dire qu'il comporte la **signature de ce dernier**. L'absence de cet élément invalide le dossier qui est alors considéré comme hors norme.
- **non-respect du nombre de pages** ;
- **page de garde absente ou autre que celle de l'année en cours** ;
- **plagiat** ;
- **absence totale d'ancrage disciplinaire**.

« **Le jury attend des futurs professeurs qu'ils utilisent les normes typographiques ou la ponctuation à bon escient et évitent les fautes d'orthographe.** Certains dossiers comportaient cette année encore des fautes nombreuses qu'une relecture attentive, au besoin par une tierce-personne, aurait permis d'éliminer ». (Rapport de jury Capes interne HG 2022)

2

La première partie : le parcours professionnel

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes. (Arrêté du 25 janvier 2021). Le candidat est invité à produire un récit authentique et sobre. (Rapport jury 2022)
En amont de la rédaction, il est nécessaire **d'identifier les points forts et les points faibles** du parcours pour valoriser les premiers et éventuellement montrer comment l'on prend en compte les seconds.

« L'enjeu de cette partie du dossier réside dans une analyse réflexive qui fait souvent défaut. Il s'agit de mettre à distance son expérience professionnelle, **montrer une capacité à s'interroger, à montrer que l'on a réfléchi à son parcours pour en dégager des compétences** : celles du professeur d'histoire-géographie, ou des compétences transposables dans cet enseignement. » (Rapport de jury Capes interne HG 2013). « Comme les années précédentes, cette première partie du dossier a parfois été confondue par les candidats avec un *curriculum vitae* ». (Rapport de jury du Capes interne HG 2023).

« Le jury attend du candidat qu'il organise son travail à partir de quelques compétences, en s'appuyant sur des expériences vécues. Il s'agit notamment de faire preuve de recul mais aussi d'analyse, en somme d'un regard réflexif sur son parcours pour montrer les compétences d'un enseignant déjà acquises ou dont la maîtrise est engagée.

Le propos doit être articulé avec « **le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation** (référentiel paru au Bulletin officiel du 25 juillet 2013). Le jury se réjouit d'ailleurs des efforts de nombreux candidats pour s'y référer. (Rapport de jury Capes interne HG 2022)

Quelques recommandations pour la rédaction de la première partie :

- **structurer la présentation** avec une brève introduction qui se termine par l'annonce du plan, un **plan** thématique ou chrono-thématique, une conclusion ;
- **ancrer le parcours de formation dans les disciplines** (histoire et géographie), en précisant les études suivies, le sujet du mémoire de maîtrise ou de master, ou bien en proposant une réflexion sur « pourquoi enseigner l'histoire-géographie » (plutôt que « pourquoi vouloir enseigner ») (Rapport de jury Capes interne HG 2013) ;
- mentionner les stages de **formation continue**, les travaux et réflexions personnels, éventuellement les expériences dans d'autres domaines, en précisant leurs apports dans le développement des compétences professionnelles ;
- **ancrer le parcours professionnel dans le réel**, préciser le contexte (types d'établissement, noms, dates, niveaux des classes en responsabilité) (Rapport de jury Capes interne HG 2013), valoriser la diversité du parcours et les aléas de la vie professionnelle, expliquer les changements de cap ; articuler son propos avec le **référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation**.
- présenter la **diversité des publics** rencontrés et préciser les pratiques pédagogiques et éducatives mises en œuvre ;
- évoquer de manière pertinente **les difficultés, les réflexions et les progrès** dans le parcours ;

Ecueils à éviter :

- faire un curriculum vitae, éviter l'énumération fastidieuse des différents postes,
- évoquer le parcours professionnel de manière factuelle et linéaire, trop longuement, ou trop succinctement ;
- énumérer un catalogue de compétences, chercher à couvrir artificiellement l'intégralité des compétences du référentiel de 2013.
- développer les poncifs sur l'engagement dans le métier, la vocation...

La première partie est d'une grande importance.

Elle doit inscrire le parcours dans une démarche de professionnalisation qui se poursuit.

Elle doit permettre aux membres du jury de mesurer la pertinence et l'intérêt de la connexion établie par le candidat entre, d'une part son parcours et, d'autre part, l'expérience pédagogique présentée et analysée par lui.

Il doit y avoir une concordance entre les compétences développées dans la première partie et les pratiques mises en œuvre dans la seconde partie du dossier.

3 La deuxième partie : une situation pédagogique significative

Dans cette seconde partie, « le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une **analyse précise** et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à **une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité** [...]. Cette analyse devra mettre en évidence **les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats** de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter » (arrêté du 25 janvier 2021, annexe IV).

« On attend que soient mises en avant et exploitées les notions essentielles et quelques références précises, actualisées et maîtrisées relatives à la situation d'enseignement exposée (**repères, événements, acteurs, échelles, etc.**). Elles doivent permettre de faire ressortir les enjeux didactiques et d'orienter ou d'appuyer la mise en œuvre pédagogique décrite ensuite. **La réussite de l'exercice repose dans une large mesure sur la capacité du candidat à tisser un lien explicite articulant les volets scientifique, didactique et pédagogique de son propos, au moyen d'une problématique clairement posée.** » (Rapport de jury Capes interne HG 2022).

« Cette partie doit permettre au jury d'appréhender les pratiques pédagogiques du candidat, son positionnement, voire d'identifier des postures différentes selon des situations d'apprentissage proposées. » (Rapport de jury Capes interne HG 2017)

Peuvent également être abordées par le candidat les **problématiques rencontrées dans le cadre de son action**,

- ✓ celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves,
- ✓ de la différenciation des apprentissages,
- ✓ de leur progressivité,
- ✓ de leur inscription dans les 4 parcours de l'élèves
- ✓ et à l'aide au travail personnel, à l'accompagnement des élèves.

Il est fortement conseillé de mettre en avant les usages du numérique au service des apprentissages ainsi que leur contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes (parcours avenir).

Les critères d'appréciation du jury porteront sur la:

- pertinence du choix de l'activité décrite ;
- maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques, pédagogiques de l'activité décrite ;
- structuration du propos ;
- prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe

NB : Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées, lors de l'entretien, à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

	LE CHOIX DE LA SITUATION D'ENSEIGNEMENT (en amont de la rédaction du dossier)
Ancrage disciplinaire	Le premier point, essentiel, est l'accent mis, dans le texte officiel, sur la dimension disciplinaire du dossier de RAEP. La présentation doit en tout cas relever <u>soit de l'histoire, soit de la géographie</u>, selon le choix effectué lors de l'inscription, et non d'un autre enseignement, qu'il soit pluridisciplinaire (HGGSP) ou connexe (EMC, EMI...), au risque de voir le dossier rejeté. (Rapport de jury Capes interne HG 2022) Ce qui n'interdit pas l'originalité et l'évocation de sorties pédagogiques ou l'usage pédagogique de films par exemple, mais dans le cadre d'une programmation, en relation les programmes disciplinaires.
Choix de la discipline : histoire ou géographie ?	Il s'agit d'un choix stratégique, <u>l'épreuve orale d'admission se déroulant, dans la discipline, non choisie par le candidat pour l'épreuve d'admissibilité</u>. Généralement les candidats choisissent de passer l'épreuve orale d'admission dans leur discipline de spécialité.
Ampleur de la situation d'enseignement choisie	« Le candidat conserve la liberté de présenter une séquence ou une séance. Toutefois, à la lecture des dossiers, le jury constate que la présentation d'une séance est plus pertinente et le jury recommande ce choix car il permet au candidat de montrer comment il met ses compétences professionnelles au service des élèves. Il convient d'en énoncer clairement le titre ainsi que le niveau dans lequel elle a été menée. » (Rapport de jury Capes interne HG 2022). Les candidats doivent par contre éviter de procéder à une micro- analyse détaillée de séance qui ne serait pas rattachée à une séquence ou à une description d'un parcours forcément trop rapide de l'ensemble des séquences d'une année scolaire.
Ancrage dans le réel	Le candidat doit présenter un parcours personnel et une situation pédagogique ancrés dans le réel. Le jury est amené lors de l'épreuve d'admission à vérifier la réelle maîtrise par le candidat de la situation d'enseignement présentée. Il est particulièrement attentif à la sincérité des réalisations qui lui sont présentées. <u>Une discordance entre le dossier et la prestation orale du candidat, une maîtrise insuffisante de toutes les dimensions du dossier compromettent très sérieusement les chances de réussite au concours.</u> « L'analyse d'une situation concrète mise en œuvre par le candidat a une valeur discriminante (...). La présentation d'une observation d'une séance ou la simple projection de celle-ci ne répond pas aux attendus de l'épreuve du RAEP ». (Rapport de jury Capes interne HG 2022).

Ancrage dans les programmes	La séquence et les activités proposées doivent être mises en regard avec les objectifs des textes officiels (programmes, documents ressources). Pour autant, le jury rappelle qu'une proposition réaliste mais aussi personnelle est attendue, et non la reprise parfois <i>in extenso</i> des fiches Eduscol dans une situation idéale d'enseignement. (Rapport de jury Capes interne HG 2013)
La recherche du sens	Eviter les descriptions linéaires où le factuel l'emporte sur la recherche du sens.

LA PRESENTATION ET LA CONTEXTUALISATION DE LA REALISATION PEDAGOGIQUE

Structuration du dossier	Une introduction avec des éléments de contextualisation et annonce du plan, développement structuré en parties, conclusion.
Présentation de la discipline choisie de la classe, de l'établissement	Préciser la discipline choisie (certains candidats oublient de le faire), le niveau, le profil de la classe, l'établissement, les difficultés éventuelles. Ces éléments doivent être en adéquation avec les choix pédagogiques effectués.
Date de mise en œuvre / insertion dans la programmation et dans la progression / choix de la (les) compétence(s) travaillée(s)	Préciser le format, la date de mise en œuvre. <u>Comment la séance s'insère-t-elle dans la programmation annuelle, dans la séquence, dans la progression des apprentissages des élèves, dans la chronologie des acquisitions de leurs compétences ?</u> Justifier le nombre d'heures consacrées aux situations d'enseignement. Le format horaire doit être réaliste. « Le candidat doit exprimer clairement le contexte de sa séance et de sa séquence » au regard de sa programmation et dans la progression des apprentissages. Quel niveau de classe ? Quel profil de classe (éventuellement le contexte de l'établissement) ?... Une précaution : trop de candidats essaient de mettre en valeur les difficultés de leurs élèves sans montrer comment ils adaptent leur enseignement pour y faire face. » (Rapport de jury Capes interne HG 2017). Les compétences travaillées doivent être explicitement identifiées, sans verser dans de simples énumérations mais en intégrant l'approche par compétences au service de la réflexion didactique et pédagogique.

Les meilleurs candidats réussissent à montrer, à travers cette présentation, la manière dont leur séquence a été conçue : lectures scientifiques, lecture du programme, réflexion sur les démarches, choix de l'étude de cas, conception globale de la séquence (évaluation incluse). (Rapport de jury Capes interne HG 2013)

	ANALYSE DE LA CONCEPTION ET DE LA MISE EN OEUVRE
La mise au point scientifique	La maîtrise des enjeux scientifiques constitue l'un des critères importants de l'évaluation du dossier. La réflexion scientifique figure à la base de toute transposition didactique. « On attend que soient mises en avant et exploitées les notions essentielles et quelques références précises, actualisées et maîtrisées relatives à la situation d'enseignement exposée (repères, événements, acteurs, échelles, etc.). » (Rapport de jury Capes interne HG 2024). Elle repose sur la lecture d'articles et d'ouvrages spécialisés et actualisés, qui doivent être cités (bibliographie précise et concise) et exploités dans le dossier. « Le jury attend d'abord qu'aient été explicitées les problématiques scientifiques de la question qui sera ensuite transposée didactiquement. Cette partie scientifique ne doit en effet pas être déconnectée de l'expérience analysée. »
La problématique	La mise au point scientifique conduit à la formulation d'une problématique scientifique, déclinée de manière simple est compréhensible par les élèves. La problématique est une mise en intrigue qui doit servir de fil conducteur à l'ensemble de la séance ou de la séquence. Chaque partie est articulée à la problématique et doit apporter un élément de réponse à la question posée.
La dimension didactique	La réflexion didactique est centrée sur la discipline. Elle consiste à s'interroger sur les concepts à intégrer et apprécie la cohérence entre les savoirs et leur progression. Il s'agit de répondre aux questions suivantes : - quelles notions, quelles les connaissances faire passer ? - comment les élèves vont-ils les intégrer ? - quel est le processus d'apprentissage mettre en œuvre ? (Académie de Nice) « Il est attendu du candidat qu'il formule, éclaire et discute ses choix en termes de savoirs, de savoir-faire (compétences, capacités, ...) et de démarches. De même, on attend que les compétences et capacités disciplinaires soient bien identifiées et travaillées par les élèves. Cela implique leur sélection et leur hiérarchisation. » (Rapport de jury CAPES interne HG 2022) Les démarches comme l'étude de cas en géographie, l'étude et le récit en histoire, doivent être parfaitement maîtrisées.
Objectifs, compétences	Nécessité d'être réaliste dans les objectifs et de ne pas multiplier les compétences travaillées. Il faut éviter l'énumération maladroite des compétences du socle au fil de la présentation ou le recopiage des tableaux du LPC. Il peut être judicieux d'axer la séquence sur l'acquisition d'une compétence principale assortie éventuellement d'un nombre limité de compétences travaillées de manière secondaire.

La mise en œuvre pédagogique (situations d'apprentissage)	La pédagogie s'attache au fonctionnement de la classe dans son ensemble. Elle s'intéresse aussi aux modes de relations entre les individus, à l'environnement et aux conditions de travail dans le processus d'apprentissage. Il s'agit de répondre aux questions suivantes : - quelle organisation mettre en place pendant les séances ? - quelle transmission des savoirs dans le cadre de la classe ? - quel enchaînement dans les applications ? - quelles postures adopte l'enseignant.e ? Le style pédagogique est corrélé à la personnalité de l'enseignant. (Académie de Nice) et aux différentes postures qu'il adopte.
La mise en œuvre pédagogique (situations d'apprentissage) suite	Le cours dialogué ne peut suffire pour garantir les apprentissages et tout particulièrement la maîtrise des compétences. Les élèves doivent faire pour apprendre si bien que le jury attend une certaine variété de pratiques, de situations d'apprentissage qui permettent par exemple d'exercer l'autonomie des élèves. Le jury sera sensible aux pratiques originales ou innovantes à conditions qu'elles soient conduites avec rigueur, maîtrisées et comprises. « Le jury attache enfin une grande importance à l'authenticité et au réalisme du propos. Il refuse que des candidats mentionnent par exemple des dispositifs ou des situations d'apprentissage dont ils méconnaissent les tenants et les aboutissants. (...) Invoquer la classe inversée ou le travail en îlots bonifiés sans en identifier la plus-value pédagogique ne garantit pas l'admissibilité ». (Rapport de jury Capes interne HG 2022) De même la différenciation pédagogique, presque systématiquement évoquée, se limite souvent à deux techniques : travailler en îlots et préparer des documents spécifiques pour les élèves « dys ». La remédiation est une stratégie très rarement évoquée. (Rapport de jury Capes interne HG 2017) La variété des situations d'apprentissage se limite trop souvent à une liste : réponses à des questions, lecture d'un texte, visionnage d'un extrait de film. Les situations pédagogiques proposées doivent permettre aux élèves de montrer autonomie et initiative, de travailler la capacité à communiquer, à coopérer, à raisonner et à développer l'esprit critique.
L'usage des documents	Quelle réflexion sur la place et le statut du document dans la séance ? (Rapport de jury concours réservé 2013). Le travail sur document doit permettre de développer l'autonomie de l'élève face au document en construisant sur le long terme une méthodologie rigoureuse qui doit s'inscrire dans une progressivité des apprentissages. Il doit viser à développer l'esprit critique, en évitant de se limiter à de simples prélèvements d'informations. Le rapport de jury regrette le manque de recul par rapport aux manuels. Il est d'ailleurs déconseillé de prendre des activités toutes faites, sans appropriation personnelle.

L'usage des TICE	Les TICE sont souvent évoquées comme un exercice imposé, sans que leur plus-value soit réellement mise en évidence. (Rapport de jury concours réservé 2013)
La prise en compte des élèves	Nécessité d'une observation fine des élèves : de leurs attitudes non verbales, des réponses qu'ils proposent, de leurs réactions, en observant les interactions entre les élèves, les différentiels entre garçons/filles, entre élèves présentant des types de difficulté différents... L'élaboration du dossier s'appuiera sur une prise de notes précises pendant et juste après les séances relatives . Les travaux réalisés par les élèves doivent être solidement analysés.
L'évaluation	« L'évaluation, trop souvent absente, fait encore rarement l'objet d'une analyse pertinente. Le jury attend des candidats qu'ils montrent de manière explicite la place occupée par les élèves dans la situation proposée : sont-ils mis en activité ? De quelle(s) façon(s) ? Pour quelle(s) raison(s) ? Pour quels résultats ? Avec quelle remédiation ? Quelle prise en compte de la diversité ? ». (Rapport de jury Capes interne HG 2013) Différents types d'évaluation peuvent être présentés (diagnostique, formative, formatrice, sommative). Il est nécessaire de procéder à une analyse qualitative et quantitative des productions des élèves (intérêt de les photocopier pour pouvoir reprendre l'analyse à froid). De manière générale, la réflexion attendue sur l'évaluation ne doit pas se limiter à la prise en compte de l'évaluation finale et des notes des élèves mais plutôt conduire à une réflexion sur le dispositif pédagogique. (Rapport de jury Capes interne HG 2017)

L'ANALYSE REFLEXIVE DE LA REALISATION PEDAGOGIQUE

L'observation	Nécessité d'une observation fine du professeur par lui-même : de son positionnement dans la classe, de ses attitudes non verbales, de son usage du tableau, de ses interactions avec les élèves... Elle doit être conjuguée à l'analyse de l'observation des élèves. En raison de la difficulté de l'exercice, il peut être judicieux d'inviter un collègue à assister aux séances relatées (en veillant à ce que sa présence ne perturbe pas le fonctionnement habituel de la classe).
L'analyse réflexive	L'analyse réflexive (visant à établir un bilan de la réalisation pédagogique) est nécessaire. Parfois l'exercice est très convenu et artificiel, parfois il s'apparente à une autocritique. Cette analyse ne doit pas se limiter à un bilan des points positifs et négatifs. Souvent les élèves sont à nouveau absents de cette analyse réflexive. Elle peut intervenir à tous les stades : conception de la séance, mise en œuvre, évaluation. Elle peut être associée ou dissociée de la description de la réalisation pédagogique : en étant menée au fil de la réalisation (en montrant de manière couplée que le candidat fait et réfléchit à ce qu'il fait), ou bien à la fin de la séquence. Lorsque cette analyse est menée au fil du dossier il convient de veiller à la faire apparaître clairement : elle risque en effet d'être diluée dans la description de la réalisation pédagogique. Les éléments d'analyse les plus fréquents sont : la gestion du temps, le travail de groupe, l'élaboration de la trace écrite, l'exploitation de documents. A l'inverse, les candidats ont moins évoqué : l'identification et l'explication des difficultés des élèves, la remédiation, la différenciation. (Rapport de jury Capes interne HG 2013)
La remédiation	Il s'agit de mesurer les écarts entre la réalité et le diagnostic, d'analyser les points de fragilité et de réussite et de faire des propositions d'ajustements et de remédiations.

En conclusion, les candidats doivent mener un réel acte réflexif sur l'expérience pédagogique présentée, et surtout ne pas se contenter d'une narration. Le témoignage apporté doit être l'occasion de prendre du recul, de se questionner, de douter, de chercher, et d'apporter des réponses adaptées susceptibles de démontrer l'acquisition d'une compétence professionnelle authentique. (F. Gauvrit)

Conclusion

Les éléments de valorisation ont été les suivants : la réflexion scientifique, la capacité du candidat à réfléchir à ses pratiques d'enseignement et à se remettre en cause, la prise en compte des élèves et de leur diversité, la cohérence et les liens entre les différentes parties du dossier que les candidats arrivent parfois à établir, la simplicité et la sincérité qui peuvent transparaître dans la description d'un parcours ou l'analyse d'une réalisation pédagogique, les situations pédagogiques originales (utilisation judicieuse des TICE ou d'une sortie sur le terrain, travail pertinent en histoire des arts...), la pertinence et l'originalité des documents utilisés.

Annexes

ANNEXE 1 : Synthèse du référentiel de compétences des enseignants

Consulter **IMPERATIVEMENT** le texte intégral

Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027721614&dateTexte=20180906>

Un 2nd texte publié en 2015 complète ce référentiel publié au Bulletin officiel du 25 juillet 2013. Il s'intitule « outil d'accompagnement des degrés d'acquisition des compétences à l'entrée dans le métier ».

http://cache.media.education.gouv.fr/file/13/04/3/encart6379_fiche14_404043.pdf

Ce référentiel de compétences a plusieurs objectifs :

- affirmer que tous les personnels concourent à des objectifs communs et peuvent se référer à la culture commune de leur profession ;
- reconnaître la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation, dans leur contexte d'exercice ;
- identifier les compétences professionnelles attendues. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent dès la formation initiale et se poursuivent tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle et l'apport de la formation continue (« continuum de formation », « parcours de formation tout au long de la vie »).

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

- Faire partager les valeurs de la République
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Maîtriser la langue française à des fins de communication
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

- Coopérer au sein d'une équipe
- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- Coopérer avec les parents d'élèves
- Coopérer avec les partenaires de l'école
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compétences communes à tous les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Compétences communes à tous les professeurs, praticiens experts des apprentissages

- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

ANNEXE 2 : Extraits du répertoire des métiers (REME)

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, novembre 2011.

**ÉDUCATION ET FORMATION
TOUT AU LONG DE LA VIE****Enseignant** [code fiche EFV01]

➤ Instruire, éduquer et former les élèves et les jeunes des écoles maternelles et élémentaires ainsi que des établissements du second degré (collèges, lycées, CFA)

SPÉCIALITÉS ÉVENTUELLES

Enseignant du primaire, maître spécialisé, maître-formateur, directeur d'école, enseignant du secondaire, professeur documentaliste, disciplines

CORRESPONDANCES STATUTAIRES

A

Professeurs des écoles, agrégés, certifiés, PLP, PEPS

➤ ACTIVITÉS PRINCIPALES

- ▶ Concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage ou d'enseignement dans le cadre des programmes nationaux
- ▶ Transmettre des connaissances disciplinaires
- ▶ Concevoir et mettre en œuvre des modalités d'évaluation des acquis des élèves
- ▶ Assurer un suivi personnalisé des élèves en lien avec les familles et participer à leur projet d'orientation
- ▶ Contribuer au fonctionnement de l'école ou de l'établissement et au travail d'équipe
- ▶ Faire acquérir des compétences incluant des capacités, des attitudes et des savoir-faire
- ▶ Analyser les besoins éducatifs particuliers d'élèves et leurs répercussions sur les apprentissages (maître spécialisé)
- ▶ Mettre en œuvre des pratiques pédagogiques ou rééducatives différenciées et adaptées (maître spécialisé)
- ▶ Accompagner les étudiants effectuant des stages d'observation, de pratique accompagnée ou de responsabilité et assurer le tutorat d'un ou de plusieurs professeurs des écoles stagiaires (maître-formateur)
- ▶ Intervenir dans le cadre de la formation initiale et continue (maître-formateur)
- ▶ Assurer la direction de l'école : animation de l'équipe pédagogique, administration de l'école, organisation des enseignements et de la vie scolaire, relations avec les interlocuteurs de l'école (directeur d'école)
- ▶ Former des adultes
- ▶ Contribuer à faire acquérir la maîtrise et la culture de l'information (professeur documentaliste)
- ▶ Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement (professeur documentaliste)

COMPÉTENCES PRINCIPALES

Connaissances

- Système éducatif et ses enjeux
- Organisation du système éducatif
- Environnement, objectifs et projets éducatifs de l'école ou de l'établissement
- Mission et programmes de l'école élémentaire (enseignant du primaire)
- Programmes et principales ressources (enseignant du primaire)
- Didactique des domaines enseignés ou des disciplines
- Processus et mécanismes d'apprentissage
- Gestion des groupes et des conflits
- Modes d'évaluation des élèves
- Psychologie et sociologie de l'enfant et de l'adolescent
- Structures d'accueil et de soins des enfants en difficulté (maître spécialisé)
- Notions sur la prise en charge des élèves handicapés (maître spécialisé)
- Ingénierie de la formation (maître-formateur)
- Outils numériques et leurs usages
- Droit de la propriété intellectuelle (professeur documentaliste)

Compétences opérationnelles

- Construire et mettre en œuvre un enseignement
- Concevoir des outils pédagogiques
- Animer un cours
- Évaluer les acquis
- Travailler en équipe
- Accompagner et conseiller (maître-formateur)
- Piloter un projet (directeur d'école)
- Animer une équipe (directeur d'école)
- Gérer des interlocuteurs (directeur d'école)
- Assurer une veille (professeur documentaliste)
- Initier et conduire des partenariats (professeur documentaliste)

Compétences comportementales

- Sens de l'initiative
- Capacité d'adaptation
- Capacité de décision (directeur d'école)
- Autonomie / Confiance en soi
- Curiosité intellectuelle
- Sens relationnel
- Capacité d'écoute

TENDANCES D'ÉVOLUTION

Facteurs clés à moyen terme (à 3 ans)

- Plus grande hétérogénéité des publics et nécessité de mieux différencier les démarches pédagogiques et les situations d'apprentissages
- Réforme du lycée, mise en place du socle commun (enseignant du secondaire)
- Développement de la scolarité des élèves handicapés

Impacts sur l'emploi-type (qualitatif)

- Développement du travail collectif au sein de l'équipe éducative
- Renforcement de la personnalisation des parcours d'élèves
- Interdisciplinarité et approches transversales (enseignant du secondaire)

ANNEXE 3 : Dictionnaire des compétences

Ministère de l'Éducation nationale, novembre 2011.

Domaine « Éducation - Formation »

➔ Connaissances

Libellé	Définition
Approche comparée des systèmes éducatifs	Définition non nécessaire
Didactique des domaines enseignés	Connaissance des interactions qui s'établissent dans une situation d'apprentissage, entre un savoir, un maître qui transmet et un élève qui acquiert
Didactique des domaines enseignés ou des disciplines	Connaissances des méthodes et moyens d'enseignement des différentes matières
Environnement, objectifs et projets éducatifs de l'établissement	Connaissance du contexte socio-économique dans lequel s'inscrit l'établissement ainsi que des politiques éducatives que celui-ci met en œuvre afin de s'adapter à cet environnement
Ingénierie de la formation	Démarche méthodologique allant de l'analyse d'un besoin ou d'une demande jusqu'à l'évaluation du dispositif mis en place ; développement d'une approche par objectifs de formation ; élaboration d'un cahier des charges pour une prestation de formation
Ingénierie pédagogique	À partir d'un cahier des charges, sélection des contenus nécessaires, découpage du contenu par objectif pédagogique, scénarisation des séquences pédagogiques, conception des ressources pédagogiques et des évaluations
Méthodes et outils d'aide à l'orientation scolaire et professionnelle	Connaissance et maîtrise des techniques d'entretien permettant d'aider les jeunes à construire leur projet d'orientation scolaire ou professionnelle
Missions et programmes de l'école primaire	Connaissance des objectifs de l'école élémentaire, des matières et des programmes de chaque année
Modes d'évaluation des élèves	Connaissance des différentes modalités permettant de mesurer l'acquisition des compétences par les élèves et de leur utilisation dans les séquences d'enseignement
Outils numériques de la formation	Connaissance des outils numériques et de leur utilité dans les séquences d'enseignement
Processus et mécanismes d'apprentissage	Connaissances des modalités par lesquelles l'enfant ou l'adolescent construit un savoir et se l'approprié
Programmes et principales ressources	Connaissance de la matière enseignée, des programmes de chaque classe et des outils disponibles pour l'enseignement
Psychologie et sociologie de l'enfant et de l'adolescent	Approche théorique et pratique de l'élève en utilisant les apports de la psycho-pédagogie (relations entre adolescents, relations avec les adultes, rapport à l'école et aux apprentissages, connaissance de l'univers tant matériel que culturel des élèves)
Règles et modalités de prise en charge de publics spécifiques	Définition non nécessaire
Sciences cognitives	Connaissance des mécanismes de la pensée humaine et des processus d'apprentissage

Domaine « Éducation - Formation »

Libellé	Définition
Sciences de l'éducation	Connaissance des processus éducatifs, d'apprentissage et de formation
Sociologie de l'école	Connaissance des facteurs de réussite ou d'échec scolaire (familiaux, sociaux, culturels) et des moyens propres à atténuer les déterminants sociaux dans les parcours des élèves
Système éducatif et ses enjeux	Connaissance de l'évolution du système éducatif français ; connaissance des principales réformes en cours et leurs enjeux
Théories, méthodes et outils en psychologie	Connaissances de la psychologie humaine permettant d'analyser le comportement des personnes et les conseiller

➔ Compétences opérationnelles

Libellé	Définition
Accompagner et conseiller	Apporter son expertise et ses conseils tout au long du processus de formation des stagiaires
Analyser et comprendre	Savoir analyser les situations de difficultés rencontrées par les enfants et proposer les réponses adaptées
Animer un cours	Délivrer un enseignement complet sur un thème, adapté à des publics diversifiés et des groupes de taille et/ou de niveau très variable
Communiquer des informations en matière d'orientation	Détenir des connaissances générales des méthodes et des outils en matière d'orientation et de l'insertion professionnelle
Concevoir des outils pédagogiques	Identifier la nature, le niveau et les besoins des publics et mettre au point des outils pédagogiques (supports de formation, exercices...) adaptés à ceux-ci
Construire et mettre en œuvre un enseignement	Savoir définir des objectifs d'apprentissage ; fixer une progression et une programmation en prenant en compte la diversité des élèves
Coordonner et animer des activités pédagogiques	Mettre en synergie et en cohérence les différentes activités pédagogiques et savoir les conduire
Évaluer les acquis	Concevoir et mettre en œuvre différentes modalités d'évaluation des compétences